

Discours de la section de Gravilliers (Paris) qui offre du salpêtre qu'elle a fabriqué et se rallie derrière la Convention contre la conspiration et réponse du Président, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Philipp Jakob Rühl

Citer ce document / Cite this document :

Rühl Philipp Jakob. Discours de la section de Gravilliers (Paris) qui offre du salpêtre qu'elle a fabriqué et se rallie derrière la Convention contre la conspiration et réponse du Président, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 557-558;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31253_t1_0557_0000_8

Fichier pdf généré le 22/01/2023



Oui, il faut dire hautement ici : les crimes de quelques-uns de nos collègues sont l'ouvrage de l'étranger ; et le principal fruit qu'il se proposoit d'en recueillir, n'étoit pas la perte de ces individus, mais celle de la République française, qui devoit s'opérer en ôtant au peuple la confiance dont il investit ses représentans.

Il y a, sur tout ce qui vient de se passer, une observation péremptoire à faire, et je vais

vous la soumettre.

J'appelle les tyrans de la terre à se mesurer avec les représentans du peuple français ; j'appelle à ce rapprochement un homme dont le nom a trop souvent souillé cette enceinte, et que je m'abstiendrai de nommer; j'y appelle ce parlement d'Angleterre, associé aux crimes liberticides du ministre que je viens de vous indiquer, et qui a dans ce moment, avec tous nos ennemis, les yeux ouverts sur la France, pour voir quels seront les résultats du système affreux que l'on dirige contre nous.

Savez-vous quelle différence il y a entre eux et les représentans du peuple français? c'est que cet illustre parlement est entièrement corrompu; et que nous ne comptons dans la Convention nationale que quelques individus atteints de corruption : c'est qu'à la face de la nation britannique, les membres du parlement se vantent du trafic de leur opinion et la donnent au plus offrant ; et que parmi nous, quand rous découvrons un traître ou un homme cormpu, nous l'envoyons à l'échafaud. (Vifs ap-

pudissements.)

Je soutiens, moi, et tout homme raisonnable el juste le soutiendra de même, quelque pays mil habite, eût-il le malheur de vivre sous le jug des tyrans coalisés contre nous, que cette ffiire même est un nouveau titre de gloire pour la Convention nationale. Oui, elle prouve qu'à notre existence est attachée la destinée des peuples, puisque les tyrans réunissent tous leurs efforts pour nous accabler; puisque nous les soutenons avec la dignité qui convient aux mandataires d'un grand peuple ; puisque enfin notre existence est le prix du courage héroïque avec lequel nous les repoussons. La corruption de quelques individus fait ressortir, par un contraste glorieux, la vertu publique de cette auguste assemblée. (Vifs applaudissements.)

Peuple, dans quel pays a-t-on vu encore celui qui étoit investi de la souveraine puissance, tourner contre lui-même le glaive de la loi? Dans quel pays a-t-on vu encore un sénat puissant, chercher dans son sein ceux qui auroient trahi la cause commune, et les envoyer sous le glaive de la loi? Qui donc encore a donné ce spectacle au monde? vous, citoyens!

(La salle retentit d'applaudissemens.)

Voilà, citoyens, la réponse que je fais, en votre nom, à tous les tyrans de la terre ; elle s'oppose également au manifeste des hommes couverts de crimes, qui oseroient chercher la destruction de la Convention nationale dans l'avilissement de quelques hommes pervers.

Je suis obligé de le dire avec douleur : le rapport que l'on vous a fait auroit dû renfermer les observations que je viens de vous présenter ; et peut-être sa rédaction dans ce système eût-elle été mieux conçue. Comme nous devons faire, dans toutes les circonstances, le sacrifice de ce qui est personnel, à la chose publique, je demande, en appuyant l'amendement de Billaud-Varenne, que le rapport d'Amar ne soit pas livré à l'impression avant d'avoir été revu. (Applaudi.)

AMAR. Les trames de la corruption que je vous ai révélées, les crimes par lesquels on a voulu avilir la Convention nationale, l'horrible perfidie de Pitt et de tous les agens de l'étranger, et leurs manœuvres ont été l'objet de plusieurs discours très éloquens faits successivement par Billaud-Varenne, Barère, Saint-Just et plusieurs autres : quant à moi, j'ai cru devoir me renfermer dans les bornes de cette affaire ; je crois en cela avoir fait mon devoir. Je déclare, au reste, que je me dépouille de tout amour-propre (Vifs applaudissements), et que je suis toujours prêt à en faire le sacrifice pour la chose publique (1).

Le décret d'accusation présenté par le rapporteur est adopté, et la Convention ordonne le renvoi du rapport et du projet de décret aux comités de salut public et de sûreté générale, afin d'y ajouter le chef d'accusation et les développements proposés (2).

71

La section des Gravilliers vient en masse (3) offrir du salpêtre qu'elle a fabriqué, et déclarer qu'elle appelle toute la sévérité des lois sur les auteurs et les complices de la nouvelle conspiration contre la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

L'ORATEUR de la sectⁿ. Représentans,

Les besoins de la Patrie se sont manifestés, vous avez demandé du salpêtre pour achever la destruction des despotes, aussitôt la section des Gravilliers s'est occupée à arracher du sein de la terre cette matière foudroyante, si précieuse aujourd'hui.

Les prémices que nous venons vous offrir se montent à 2 milliers, point d'interruption dans nos travaux jusqu'à la ruine totale du dernier des tyrans, tels sont législateurs les sentimens des sans-culottes au nom desquels nous vous

portons la parole.

Législateurs une grande conspiration existe contre la souveraineté du peuple français, et contre la représentation nationale, ces conspirateurs sont découverts, la section des Gravilliers vient en masse vous demander vengeance de ce nouvel attentat, elle demande que le procès des traîtres soit fait sur le champ, que cet acte de vengeance nationale fasse trembler tous ceux qui oseroient les imiter, il faut que les français libres suivent cette maxime: attention Français, point de grâce aux perfides,

⁽¹⁾ Débats, n° 543, p. 347; C. Eg., n° 577. Voir ci-après, P. ann. I.
(2) P.V., XXXIII, 378. Note du texte: « La rédaction du décret a été adoptée dans la séance du 28 ». Minute signée Amar (C 293, pl. 957, p. 24). Il est mentionné au reg. des décrets à la date du 29 ventôse 29 ventôse.

⁽³⁾ Débats, n° 543, p. 348. (4) P.V., XXXIII, 378. J. Fr., n° 540; J. Sablier, n° 1203; Mon., XIX, 724; J. Mont., p. 1008; Débats, n° 543, p. 348; M.U., XXXVII, 432; C. Eg., n° 577.

fussent-ils nos pères, nos frères, nos amis, ils doivent périr, s'ils conspirent contre la liberté

publique.

Législateurs, la section des Gravilliers vous déclare que vous avez pleinement sa confiance, elle jure en ce moment devant vous, et dans le sanctuaire des loix qu'elle maintiendra la liberté, l'égalité, l'unité, et l'indivisibilité de la République, elle jure avec vous une haine immortelle à tous les rois, et leurs suppôts, elle déclare qu'elle périra plutôt toute entière avec vous, que de souffrir qu'un tyran, sous quelque forme qu'il se présente, vienne souiller la terre de la liberté française.

La section des Gravilliers saura conserver l'énergie qu'elle a toujours déployée, elle de-mande la mort de tous ceux qui voudroient tout autre gouvernement que la République ; législateurs la section des Gravilliers est là toute entière ; comptez toujours sur son courage, nous ne voulons pas interrompre plus longtems vos travaux, nous retournerons à nos ateliers, nous ne nous amuserons point à faire des phrases ; du salpêtre, du salpêtre, tels seront nos moyens oratoires (1).

LE PRÉSIDENT. Citoyens,

L'empressement avec lequel les citoyens de Paris de toutes les sections remplissent en ce jour mémorable l'enceinte où la Convention nationale tient ses séances, la tendre sollicitude qu'ils témoignent tous pour la conservation des jours des représentans du peuple, et l'horreur dont ils sont remplis pour les traîtres qui méditoient leur destruction et leur perte, est la preuve la plus démonstrative qu'ils pouvoient donner aux tyrans coalisés, qu'ils doivent renon-cer pour toujours au fol espoir de corrompre la masse d'un peuple idolâtre de sa liberté. Cet espoir, ils le perdront sans doute entièrement, lorsque nos braves frères d'armes qui sont sur les frontières lanceront sur eux, et sur les hordes qu'ils conduisent, la foudre dont vous avez extrait de notre sol la matière première, et que vous nous présentez aujourd'hui comme les prémices de votre travail.

La Convention nationale reçoit avec satisfaction cette offrande que vous déposez sur l'autel de la Patrie ; et, animée avec vous d'un même esprit, elle ne veut ni roi, ni régent, ni protecteur, ni triumvir, ni maître, sous quelque nom qu'il puisse se produire : elle veut être libre comme vous ou mourir avec vous. Elle vous invite à sa séance (2).

(1) C 295, pl. 993, p. 24. Signé: Le Guay, Delespine, Chiquot (présid.), Bontemps, Fabert, Crespin (v.-présid.), Viot, secrét.-greffier), commissaires nommés par l'ass. gle pour la rédaction de la présente adresse adoptée à l'unanimité par l'ass. gle ». Reproduit dans Bin, 27 vent. et Débats, p. 252, p. 99, Voir aussi Arab P. Police A A 226 nº 553, p. 99. Voir aussi Arch. P. Police, AA 226,

(2) Bin, 27 vent.; Débats, n° 553, p. 99-100.

72

Etat des dons (suite) (1)

Le comité de salut public a fait remettre une décoration militaire qui lui avoit été envoyée par le citoyen l'Homme, agent national du district de Sancoins.

La séance a été levée à cinq heures (2).

Signé: Rühl (président), C. F. Oudot, Charles Cochon, Bézard, S. E. Monnel, Tallien, Bellegarde (secrétaires).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

73

Une députation des Sociétés populaires de Beaucaire et d'Avignon, admise à la barre, demande qu'il soit fait un prompt rapport des événements arrivés à Beaucaire le 1er avril dernier et que la liberté soit rendue au citoyen Agricole Moreau.

Cette pétition est renvoyée au comité de sûreté générale, et son insertion au Bulletin est

décrétée (3).

74

[La Sié popul. d'Embrun, à la Conv.; s. d.]

« Citoyens représentants,

L'Anglais fuyant lâchement d'une ville acquise et livrée par le crime, l'Anglais battu sous les murs de Dunkerque par les soldats de la liberté, l'Anglais glacé par la crainte de voir le drapeau tricolore flotter incessamment sur les bords de la Tamise, ose aujourd'hui parler d'une paix provisoire, et cette proposition insidieuse, répétée dans tous les cabinets corrompus de l'Europe, trouve des partisans sur la terre de l'égalité.

Et nous aussi, nous voudrions la paix ; car, si elle est douce pour tous, elle l'est surtout pour les habitans du théâtre de la guerre; mais nous la voulons durable, perpétuelle, telle enfin que les amis de l'humanité l'ambitionnent; et les despotes ne la désirent que pour rétablir leurs forces épuisées, ou donner une nouvelle activité à leur abominable système de séduction.

Défiez-vous, citoyens représentans, des élans d'un cœur sensible : la pitié ne sauroit trouver place au milieu des camps et des arsenaux qui couvrent le sol de la République ; il ne peut en sortir que la terreur, la foudre et la mort. Nous l'invoquons cette foudre vengeresse

(3) Mon., XIX, 724. Rien au Bin.

⁽¹⁾ P.V., XXXIII, 498. (2) P.V., XXXIII, 378.